



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE  
L'AUBE  
qui s'est tenue le 24 AVRIL 2010 à l'U.T.T. 12 rue Curie à TROYES**

Le Président ouvre à la séance à 9 h 15.

Il énumère le contenu des enveloppes et les autres documents remis aux personnalités ainsi qu'aux participants à l'Assemblée.

Il leur souhaite la bienvenue et en rappelle l'ordre du jour.

**PERSONNALITES PRESENTES**

Mr Gérard MENUET	Député Adjoint au Maire de Troyes, représentant Monsieur François BAROIN, Ministre et Maire de Troyes
Mme Chantal GUELOT	Sous-Préfète de Bar sur Aube, représentant Monsieur Christian ROUYER Préfet de l'Aube
Mr Joël RAPINAT	Maire Adjoint, représentant Monsieur Nicolas DHUICQ député maire
Mr Daniel COIFFIER	Chef du Service Eau – Environnement de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture représentant son directeur Mr Jacques FOURMY
Mr Frédéric MIGNON	Service Environnement à la Direction Départementale des Territoires
Mr Thierry MIGOUT	Chef du Service Départemental de Garderie, représentant Madame Catherine LHOTÉ, Déléguée Régionale de l'O.N.C.F.S
Mr Joël HOSPITAL	Président de la F.D.S.E.A.
Mr Nicolas JUILLET	Vice président du Conseil Général, Président de Natura 2000, représentant Monsieur Philippe ADNOT, Sénateur et Président du Conseil Général
Mr Hervé DENORMANDIE	représentant Mr Didier MARTEAU, Président de la Chambre d'Agriculture
Mr Bruno DEGOISEY	Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube
Mr Jean Luc PION	représentant Mr Pierre Jacques CARLES, Directeur de l'Agence Aube Marne de l'Office National des Forêts
Mr Patrick JEUNOT	Commissaires aux Comptes
Mr Hubert JEANDARME et Mr Denis ANDRY Mr Pierre PESCAROLO	représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Agricole de l'Aube Président de l'Association des Propriétaires et locataires d'Etangs, Président de l'Office du Tourisme des Lacs, représentant Monsieur Christian BRANLE, Président du P.N.R.F.O.
Mr Christophe URBANIAK	Directeur de la F.R.C.C.A., représentant son Président, Monsieur Régis ARNOULD
Mr François LARDIN	Vice-Président de la Fédération de Pêche, représentant Mr Daniel HOFFMANN
Mme Valérie HENNEQUIERE	Présidente de l'Association Nationale de la Chasse au Féminin
Mr Myriam GUYOT	Président de l'Association des Chasseurs au Chien d'Arrêt
Mr Daniel PAQUIER	Vice Président de l'Association des Piégeurs Auboisiens, représentant son président Mr Pierre GNAGI
Mme Jocelyne LHERMITE	Présidente de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose"
Mme Patricia HERMITTE	Directrice du Laboratoire Alimentaire et Vétérinaire de l'Aube
Mr Jean Louis BROQUET	représentant l'Association "Aube Environnement"
Mr Jean François AILLET	représentant le Lycée Forestier de CROGNY
Monsieur Laurent MILLET	Société GIBAGRI
Maître Stéphane SAINT GEORGES	Huissier de Justice
Mme Claude GAUTHROT	Secrétaire en retraite

Messieurs les Administrateurs de la F.D.C. de l'Aube  
Messieurs les Louvetiers  
Messieurs les Estimateurs  
Messieurs les Présidents de GIC Petit et Grand Gibier  
Messieurs les anciens Administrateurs de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube  
Messieurs les Armuriers  
Mesdames et Messieurs les Membres du Personnel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube  
La Presse Locale

### **PERSONNALITES EXCUSEES**

Mr Yann GAILLARD	Sénateur
Mr Jean Luc POUGET	Directeur du Conseil Général
Mr Christian BRANLE	Président du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et Conseiller Général
Mme Edwige WITTRANT	Président du Tribunal de Grande Instance
Mr Régis ARNOULD	Président de la F.D.C. Ardennes et de la F.R.C.
Mr Jacky DESBROSSE	Président de la F.D.C. Marne
Mr Olivier LECAS	Président de la F.D.C. Yonne
Mr Jean-Marie HUGUENIN	Président de la FDC Haute Marne
Mr Benoit CHEVRON	Président de la F.D.C. Seine et Marne
Mr Pascal SECULA	Président de la F.D.C. Côte d'Or
Mme Valérie LEBOURG	Directrice des Services Vétérinaires
Mr Jean POUILLLOT	Président du C.I.E.B.A.
Mr Jean Marie BARONI	Président de l'A.F.F.A.C.C. 10
Mr Michel VALETTE	Taxidermiste

### **MINUTE DE SILENCE**

Le Président demande une minute de silence à la mémoire des chasseurs décédés au cours de l'année écoulée.

### **CONSTITUTION ET CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le Président propose que le bureau de l'Assemblée Générale soit composé des membres siégeant habituellement au Comité Directeur de la F D C A, à savoir :

Président	Monsieur Claude MERCUZOT
Vice Présidents	Monsieur Michel NIEPS Monsieur Roger PATENERE
Trésorier	Monsieur Jacques VIGNERON
Trésorier Adjoint	Monsieur Pierre THIBAULT
Secrétaire Général	Monsieur Jean-Marie FRIEDRICH

Il sollicite le vote de l'assemblée.

**APPROUVE A MAIN LEVEE, A L'UNANIMITE**

### **CHOIX DU MODE DE SCRUTIN**

Le Président, dans un souci de simplification et de gain de temps, demande à l'Assemblée de se prononcer en faveur du vote à main levée pour toutes les résolutions et décisions qu'il conviendra de prendre au cours de cette réunion, à l'exception de l'élection des Administrateurs qui se fera à bulletin secret.

**APPROUVE A MAIN LEVEE A L'UNANIMITE.**

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2009**

A la demande du Président, **IL EST APPROUVE, SANS RESERVE ET A L'UNANIMITE.**

## **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2009 DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE** (un exemplaire a été remis à chaque participant préalablement à son accès à la salle)

Le Président donne lecture de son rapport moral.

Aucune observation n'étant formulée, à la demande du Président MERCUZOT, **le RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.**

### **PRESENTATION DES CANDIDATS POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

<b><u>Secteur 3</u></b>	DAUSSANGE Jean Yves HENNEQUIERE Valérie LABASQUE Michel
<b><u>Secteur 4</u></b>	MOREAU Jean Marie VIGNEZ Pierre
<b><u>Secteur 7</u></b>	GOUSSARD Bruno
<b><u>Secteur 8</u></b>	KAPPLER Michel
<b><u>Secteur 9</u></b>	MAUCLAIRE Didier PETIT Christophe
<b><u>Secteur 11</u></b>	RIBILLY Michel
<b><u>Secteur 12</u></b>	GUERIN Guy
<b><u>Secteur 14</u></b>	NIEPS Michel

Préalablement au scrutin chaque candidat dispose sous contrôle de maître Saint Georges , de 2 minutes pour se présenter .

Deux scrutateurs sont nommés MM. FIEVET et BREUZON. Ils participent au dépouillement réalisé en présence de l'huissier.

### **PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2008/2009 PAR MR JACQUES VIGNERON, TRESORIER**

#### **SERVICE GENERAL**

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 928 590 €.  
Le résultat net comptable est un excédent de 366 971 €.

Les grandes masses du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

• Produits d'exploitation au 30/06/2009	1 095 012 €
• Produits financiers au 30/06/2009	65 594€
(produits nets sur cessions)	au lieu de 46 718 € au 30/06/2008
• Produits exceptionnels au 30/06/2009	285 594€
Charges d'exploitation au 30/06/2009	1 039 005 €
• Charges financières au 30/06/2009	13 €
• Charges exceptionnelles au 30/06/2009	40 371 €

#### ***Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Général" ont été :***

- le prix du timbre fédéral à 73 €.
- la cotisation territoriale obligatoire "bois et plaine" à 0,35 € par hectare.
- le reversement par l'Etat d'une subvention de 4 € par permis validé et de 2,50 € par assurance souscrite dans le cadre du "Guichet Unique".
- le versement de produits financiers importants (65 600 €).
- le versement d'une indemnité transactionnelle (284 563 €) marquant la fin du contentieux avec l'O.N.C.F.S.

#### **SERVICE "DEGÂTS DE GIBIER**

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 422 756 €.  
Le résultat net comptable est un excédent de 219 402 €.

Les grandes masses du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

• Produits d'exploitation au 30/06/2009	949 982 €
• Produits financiers au 30/06/2009	46 789 €
• Charges d'exploitation au 30/06/2009	777 528 €
• Charges financières au 30/06/2009	2 €
• Charges exceptionnelles au 30/06/2009	0 €

Les faits marquants de cet exercice concernant le "Service Dégâts de Gibier" ont été :

- le maintien du prix des bracelets "sanglier" P.G.C. et hors P.G.C. identique à celui de l'exercice précédent, de même pour les bracelets des espèces de grand gibier soumises au plan de chasse.  
Par contre, il avait été tenu compte d'une baisse des bracelets de chevreuil attribués (6.720 au lieu de 7.200), d'une légère hausse des attributions des bracelets sangliers hors PGC (1.500 à 1.700) et le maintien des autres attributions.
- le montant d'indemnisation des dégâts de gibier ayant augmenté sur la quasi-totalité des secteurs, la participation territoriale avaient été revue à la hausse.

### **CONSOLIDATION (SERVICE GENERAL + DEGÂTS DE GIBIER)**

L'exercice social clos le 30/06/2009 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de ... 4 946 087 €  
Le résultat net comptable est un excédent de ..... 586 374 €

Les grandes masses du compte de résultat ont évolué de la façon suivante :

• Produits d'exploitation		2 044 993 €
Produits financiers (Produits nets sur cessions)	112 544 €	
• Produits exceptionnels (sur opérations de gestion et en capital)		285 755 €
• Charges d'exploitations (Achats de marchandises, services)		1 816 533 €
• Charges financières (Intérêts sur emprunt et autres)		15 €
• Charges exceptionnelles (sur opérations de gestion et en capital)		40 371 €

### **RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL RELATIFS A L'EXERCICE 2008 / 2009, PRESENTES PAR M. PATRICK JEUNOT, COMMISSAIRE AUX COMPTES**

- **Rapport Général :**

#### **Opinion sur les Comptes annuels**

Nous avons effectué un audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

- **Rapport Spécial :**

#### **Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 30 Juin 2009**

Il ne m'a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article 612-5 du Code du Commerce.

#### **Conventions conclues au cours des exercices précédents, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice**

- En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 23 Mai 2001, à effet du 01 Juin 2001, il a été prévu le remboursement des frais de déplacements des Administrateurs et du Président de votre Fédération selon les modalités suivantes :
  - Paiement des indemnités kilométriques selon le barème fiscal en fonction de la puissance du véhicule et des kilomètres parcourus,
  - Remboursement des autres frais sur présentation des justificatifs et indication du nom des bénéficiaires concernant les notes de restaurant.
- En application de la décision prise par le Conseil d'Administration du 18 Mai 2005, il a été décidé d'allouer au Président une indemnité forfaitaire mensuelle de représentation de 500 € à compter de Mai.

**TOUTES LES RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FIGURENT DANS LES DOSSIERS D'ASSEMBLEE ET SONT LUES PAR LE SECRETAIRE GENERAL M, Jean Marie FRIEDRICH**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que celle des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 2009, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2008 / 2009.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le maintien et le suivi du projet associatif, pour "Saisie et exploitation SIG" (22 867,36 €).

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- 1) pour le résultat de l'exercice au 30/06/09, d'affecter le bénéfice "Dégâts" (219 402,48 €) sur les réserves dégâts. L'excédent du compte "Général" (366 971,30 €) sera affecté aux Autres Réserves.
- 2) pour les réserves immobilisées du "Service Général" de ristourner au profit des Autres Réserves du "Service Général", la somme de 43.299,39 € et pour les réserves immobilisées du "Service Dégâts", de les ristourner au profit des réserves "Dégâts" du "Service Dégâts", soit la somme de 3 067,69 €.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les montants des différentes cotisations proposés par le Conseil d'Administration, pour la saison 2010/2011, et alimentant le **Service Général** :

- Timbre Fédéral : 73,00 €
- Timbre Temporaire à 9 jours : 37,00 €
- Timbre Temporaire à 3 jours : 19,00 €
- Cotisation territoriale obligatoire : 0,35 € par hectare (bois et plaine), due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou plan de gestion (Minimum 5 €).

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les montants des différents dispositifs de marquage et cotisations proposés par le Conseil d'Administration pour la saison 2010/2011 et assurant le financement du **Service "Dégâts de Gibier"**, à savoir :

▪ **Bracelets Plan de Chasse :**

ESPECES	MONTANT
Cerf	240 €
Daguet	200 €
Biche	174 €
Faon	147 €
Chevreuril	20 €
Sika	30 €
Daim	61 €
Mouflon	61 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet en milieu ouvert)	120€ / 100€ / 87€ / 74€ et 10€ pour le chevreuil

▪ **Bracelets Sanglier :**

PGC	16 €
Hors PGC	26 €
Enclos (L 424-3 du Code de l'Env.)	5 € (Coût matériel)
Autres Parcs (50% du prix du bracelet hors PGC)	13 €

▪ **Cotisations territoriales :**

La participation territoriale à l'hectare (bois et plaine) par secteur, variable selon le montant des dégâts de gibier enregistré est la suivante :

Secteur	Cotisation à l'hectare boisé		Cotisation à l'hectare de plaine	
	Saison 2010/2011	Rappel (Saison n-1)	Saison 2010/2011	Rappel (Saison n-1)
1	0.36 €	(0.52 €)	0.04 €	(0.05 €)
2	0.55 €	(0.80 €)	0.06 €	(0.08 €)
3	0.80 €	(1.11 €)	0.08 €	(0.11 €)
44	0.66 €	(0.97 €)	0.07 €	(0.10 €)
33/4/5/6/86 et 95	0.13 €	(0.16 €)	0.01 €	(0.02 €)
55 et 7	0.58 €	(0.81 €)	0.06 €	(0.08 €)
8	0.61 €	(0.76 €)	0.06 €	(0.08 €)
9	1.24 €	(1.46 €)	0.12 €	(0.15 €)

(Cotisation Minimum 5 €)

**APPROUVEE à une large majorité (1 CONTRE )**

**PRESENTATION DU BUDGET 2010 / 2011 PAR M. Jacques VIGNERON, TRESORIER**

Le budget 2010 / 2011 couvre la période allant du 01 Juillet 2010 au 30 Juin 2011, soit une durée de 12 mois. Ce budget a été établi conformément aux dispositions prévues à l'article 10 de l'arrêté du 27 Juin 2001 portant sur les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs. Les comptes de la Fédération retracent, de manière distincte, les éléments relatifs au Service Général d'une part, et ceux du Service "Dégâts de Gibier" d'autre part.

**SERVICE GENERAL**

Les prévisions concernant le compte "Général" s'élèvent :

en dépenses à : **1 051 445 €**

et en recettes à : **1 051 727 €**

soit un excédent prévisionnel de :

**282 €.**

Les points importants pour l'élaboration de ce budget sont les suivants :

- Le prix du timbre fédéral par rapport à 2009/2010 reste inchangé, soit 73,00 €.
- La cotisation territoriale obligatoire "Bois et Plaine" à 0,35 € par hectare, est inchangée par rapport à l'exercice précédent. Cette cotisation est due par tous les bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion.

### **SERVICE "DEGATS DE GIBIER"**

Les prévisions concernant le compte "Dégâts de Gibier" s'élèvent :

en dépenses à :	<b>758 495 €</b>	
et en recettes à :	<b>761 968 €</b>	
soit un excédent prévisionnel de :		<b>3 473 €.</b>

Quant à l'établissement de ce budget, il a été tenu compte :

- D'une diminution du prix des bracelets :

- Bracelet "Sanglier" hors PGC	=	32 €	à	26 €
- Bracelet "Sanglier" PGC	=	20 €	à	16 €
- Bracelet "Chevreuil"	=	25 €	à	20 €
- Bracelet "Cerf"	=	270 €	à	240 €
- Bracelet "Biche"	=	194 €	à	174 €
- Bracelet "Daguet"	=	224 €	à	200 €
- Bracelet "Faon"	=	163 €	à	147 €
- D'une diminution de la participation territoriale plaine et bois de 131 488 € à 100 145 €.
- L'indemnisation des "Dégâts de gibier" a été budgétisée à hauteur de 268 000 € et les vacations y afférentes pour 50 000 €.
- Le montant de la prévention des "Dégâts de gibier" en matériels de clôture et en produits phytosanitaires s'élèveraient à 85 000 €.
- Le reversement d'une quote-part avec le timbre Grand Gibier National venant de la Fédération Nationale des Chasseurs pour la somme de 118 000 €.

### **CONSOLIDATION**

Le résultat net comptable prévisionnel, après consolidation des deux services, sera un bénéfice de **3 755 €.**

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve le budget 2010 / 2011 proposé par le Conseil d'Administration et présenté par le Trésorier

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale est favorable au principe de l'instauration d'un Plan Quantitatif de Gestion pour la chasse de nuit à la hutte des anamidés.

**APPROUVEE A L'UNANIMITE**

### **POINT SUR LE PETIT GIBIER, par M. Philippe LOWENSTEIN et M. Pierre THIBAUT, Président de la Commission "Petit Gibier"**

**Situation de la perdrix grise** : Tout n'est pas perdu.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les effectifs reproducteurs dans notre Département, comme partout en France d'ailleurs, sont en baisse (-24%). La densité moyenne départementale est de 5 couples aux 100 hectares. Comme pour 2009, la mauvaise reproduction a largement contribué à cette diminution. Même si les conditions climatiques de 2009 ont paru plus clémentes qu'en 2008, les écarts de températures enregistrés en Juin n'ont pas été favorables à l'espèce. Un autre facteur est également venu perturber la dynamique de nos populations: Une mortalité hivernale plus importante due à un hiver particulièrement froid et plus long. Si la densité moyenne départementale de cette année inquiète certains d'entre nous, il faut se souvenir qu'en 1989, 1990 et 1998 nous avons connu pareille situation et à chaque fois 2 ou 3 années ont suffi à retrouver des densités correctes. Il ne

faut surtout pas se démobiliser, bien au contraire il faut poursuivre nos efforts, s'investir encore plus. Aménagements, piégeage et gestion restent les maîtres mots pour l'avenir de cette espèce.

### **Situation du lièvre**

En fonction du territoire ou de la zone de gestion comptés, les populations de Lièvre peuvent être en baisse, stables ou en augmentation. La moyenne départementale (2,6 lièvres au km parcouru) laisse apparaître une stabilité des effectifs. La période de reproduction pour cette espèce étant plus longue que celle de la perdrix, les conditions climatiques ont sûrement moins d'impact. Là encore, la régulation des prédateurs a un effet positif sur la dynamique de ces populations. Sachons investir aujourd'hui pour récolter demain.

### **Intervention de Mr Thibault**

Suite aux 2 années successives de mauvaise reproduction avec les résultats que l'on connaît, on ressent une certaine démotivation de ceux qui s'investissent toute l'année sur le terrain. Notre devoir en tant que chasseur est la poursuite de nos efforts sans jamais se décourager. Concernant l'aménagement des territoires, une nouvelle disposition réglementaire, issue de la Politique Agricole Commune et applicable à partir de cette année sur les exploitations bénéficiant d'aides européennes, peut nous permettre la réalisation d'aménagements favorables à toute la petite faune de plaine et de façon plus générale à la biodiversité : L'obligation par chaque agriculteur d'avoir sur son exploitation un certain pourcentage d'éléments topographiques. Une haie, une bande enherbée, une jachère Faune Sauvage font partie de cette liste. Notre rôle en temps que chasseurs est de sensibiliser nos exploitants à notre problématique et de les orienter sur le choix des aménagements à réaliser. Si vous avez des projets d'envergure et dignes d'intérêt, nous (les élus et le service technique) nous tenons à votre entière disposition pour vous aider dans votre démarche.

Ce n'est qu'aux prix d'efforts importants de tous que nous réussissons à faire progresser nos populations de Petit Gibier. C'est dans cet esprit que votre Fédération proposera après avis de la Commission Fédérale Petit Gibier à Monsieur le Préfet une seule journée de chasse à la Perdrix pour le Département (à l'exception des structures de gestion qui bénéficient de quelques jours supplémentaires) pour cette année.

### **ACTIVITES DE RECHERCHE AU SANG ( saison 2009 / 2010 ) : PAR M. FRIEDRICH, DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'UNUCR**

Cette saison, 653 interventions ont été lancées au niveau départemental avec 233 réussites, 112 contrôles de tir et 308 échecs.

Le nombre d'interventions reste stable.

6 718 chevreuils prélevés :	91 recherches	→	36 réussites
6 978 sangliers prélevés :	417 recherches	→	144 réussites
620 cerfs prélevés :	145 recherches	→	54 réussites

Nous notons donc un pourcentage de réussite de 43 %

Cette saison, nous avons 15 équipes de recherche sur le département, plus 4 équipes hors département.

Les recherches se répartissent ainsi :

• Rumilly – Chaource	214
• Orient	87
• Clairvaux	74
• Cunfin	64
• Clairvaux	66
• Soulaines	47
• Forêt d'Othe	40

Concernant le mode de chasse, la battue reste le plus important avec 613 recherches et 213 réussites, soit 94 % ; viennent ensuite l'approche avec 31 recherches et 16 réussites, soit 7 %, et autres pratiques avec 9 recherches pour 4 réussites (Notons une collision avec 1 chevreuil) et 1 seule recherche suite à une chasse à l'arc.

En ce qui concerne les recherches diligentées après des tirs de nuit, le taux de réalisation est bon avec 44.4 %.

Le pourcentage de réussite suite aux recherches "Sanglier" est de l'ordre de 40%, 55 % pour les "Grands Cervidés" et 43% pour le "Chevreuil"

Pour ce qui est des blessures, quelques chiffres :

• Thorax / Abdomen	Taux de réussite :	100 %
• Mâchoire		20 %
• Echine		12 %

- Balle de venaison 15 %

De plus, cette année, il y a eu des chiens blessés par les sangliers.

On compte 135 poursuites pour 91 réussites, dont 67 % ont aboutis.

Comme chaque année, on estime à 31 377 le nombre de kilomètres parcourus en véhicule. 1 033 heures ont été consacrées à la recherche et 1 162 kms ont été parcourus derrière l'animal.

### **CHASSE DU GIBIER D'EAU DANS L'AUBE PAR M. ROGER PATENERE, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS DE L'AUBE**

Les espèces de gibier d'eau sont stables ou se portent plutôt bien, le problème est celui de la disparition des milieux, de la destruction des zones humides, ou encore de la gestion trop régulière des niveaux d'eau avec pour effet une absence de crues dans les vallées de la Seine et de l'Aube.

S'appuyant sur la Directive Habitats, l'Europe s'emmêle, avec en perspective le projet de Réserve Naturelle qui se précise de plus en plus.

Malgré le réchauffement climatique, l'hiver 2009/2010 aura duré 5 mois, avec des températures hivernales (-5 à -10), ce qui est plutôt normal en hiver !...

Les chasseurs de gibier d'eau remercient l'administration, le Préfet, la Direction Départementale des Territoires de l'Aube qui n'ont pas cédé à la L.P.O., qui demandait la fermeture de la chasse, car c'est l'hiver qu'il gèle ! Encore merci à tous ceux qui ont œuvré dans ce sens.

Les dates d'ouvertures et de fermetures ne sont toujours pas adaptées pour la région du Nord de la France, région la plus froide depuis toujours.

Les oies et canards continuent à être détruits au Nord de l'Europe et nous, en France, ne pouvons pas les chasser, même modestement, faute à une volonté des "pétitionnaires" et d'anti de tous poils qui ne pensent qu'à interdire la chasse, toutes les chasses....

Les grandes menaces actuelles que sont Natura 2000, les projets de réserves, et autres Trames vertes, bleues, où la chasse y serait déclarée perturbante et dérangeante planent toujours.

Il serait temps que l'Etat et certains grands groupes industriels cessent de distribuer des fonds importants souvent composés d'argent public à des groupuscules extrémistes anti-chasse. La France ne connaît elle pas la crise ?

Le droit de chasse et de propriété doivent être respectés en permettant l'exercice de la chasse pendant des périodes convenables.

**PROPOSITIONS DES DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE  
POUR LA SAISON 2010 / 2011**

**OUVERTURE GENERALE : 26 SEPTEMBRE 2010 - FERMETURE GENERALE : 28 FEVRIER 2011**  
*HORAIRES DE CHASSE : de 8 h 30 à 17 h 30*

<b><u>OUVERTURES SPECIFIQUES</u></b>	<b><u>FERMETURES SPECIFIQUES</u></b>	
<b>GIBIER D'EAU ET MIGRATEURS :</b> - Canards de Surface..... <b>01/08/2010</b> - Autres canards – Rallidés – Foulques.. <b>15/08/2010</b> - Oies – Limicoles..... <b>29/08/2010</b>  - Caille des blés (1)..... } - Tourterelle des bois (1)..... } <b>15/08/2010</b>  - Turdidés..... } - Pigeon ramier, Colombin et Biset } <b>26/09/2010</b> - Bécasse – Alouette des Champs.. }	Colvert..... <b>31/01/2010</b>  Fuligule milouin – Vanneau huppé..... <b>10/02/2010</b> Oie cendrée – chipeau – sarcelle d'hiver – Sarcelle d'été – foulque – garrot à œil d'or – huïtrier pie – pluvier doré – chevaliers – barge à queue noire – alouette des champs – grives ... <b>20/02/2010</b>  Autres espèces de gibier d'eau et..... <b>28/02/2010</b> oiseaux de passage	
LAPIN DE GARENNE ..... <b>15/08/2010</b> PERDRIX GRISE (2)..... <b>26/09/2010</b> PERDRIX ROUGE (hors Vignoble) ..... <b>26/09/2010</b> PERDRIX ROUGE (Vignoble)..... <b>10/10/2010</b> LIEVRE : ..(3)..... <b>10/10/2010</b> FAISAN : ..... <b>26/09/2010</b>	<b>28 FEVRIER 2011</b>  <b>26 SEPTEMBRE 2010</b>  <b>16 JANVIER 2011</b> (hors Vignoble)  <b>10 OCTOBRE 2010</b> (Vignoble)  <b>13 NOVEMBRE 2010</b>  <b>16 JANVIER 2011</b>	<b><u>P.G.C. ou Conventions</u></b>  <b>04/12/2010</b>  -  -  <b>04/12/2010</b>  -
SANGLIER EN BATTUE (4)..(5)..... <b>15/08/2010</b> CHEVREUIL EN BATTUE (5)..... <b>26/09/2010</b> CERF EN BATTUE (5)..... } AUTRES ESPECES DE GRAND GIBIER ..... <b>16/10/2010</b> soumises à plan de chasse }	} <b>28 FEVRIER 2011</b> avec possibilité de tir à l'approche sur autorisation individuelle	
(*) <b><u>SECTEUR DU VIGNOBLE - BARSEQUANAIS/ESSOYES</u></b> : En raison des vendanges, l'ouverture générale est reportée au <b>10 OCTOBRE 2010</b> Quant au nombre de jours de chasse autorisés pour le lièvre et la perdrix grise, il est le même que pour le reste du département.		

(1) **Jusqu'au 25 SEPTEMBRE INCLUS** :

**CAILLE DES BLES** : Avant l'ouverture générale, dans les mêmes conditions que celles prévues pour la Perdrix Grise

**ATTENTION** ! Les lâchers de caille japonaise (à sourcil noir) ainsi que leur tir sont interdits.

**TOURTERELLE DES BOIS** uniquement à poste fixe matérialisé de main d'homme, et à plus de 300 m de tout bâtiment.

- (2) **PERDRIX GRISE** : Pour les structures en Plan de Gestion Cynégétique ou Plan de Chasse avec chien d'arrêt, leveur ou rapporteur jusqu'au 25 Septembre  
Fermeture le 04 Décembre 2010 (9 jours supplémentaires)
- (3) **LIEVRE** : Pour les structures en Plan de chasse ou Plan de Gestion Cynégétique : Fermeture le 04 Décembre 2010 (3 jours supplémentaires).

**POUR LIEVRE ET PERDRIX GRISE** : Chasse uniquement le dimanche.

**Les jours fériés ne sont pas assimilés aux dimanches.**

(4) **OUVERTURE ANTICIPEE DU SANGLIER à compter du 15 AOUT 2010**

En dehors des PGC, pour prévenir les dégâts aux cultures, occasionnés notamment par des animaux cantonnés en plaine ou dans les boqueteaux, la chasse du Sanglier est autorisée **tous les jours de la semaine.**

Dans les PGC, la chasse est limitée **aux Samedis, Dimanches, Lundi et jours fériés.**

**ATTENTION :**

**Du 15 AOUT 2010 au 25 SEPTEMBRE 2010** : Chasse en battue organisée avec un minimum de 5 fusils.

- (5) **SANGLIER ET GRAND GIBIER soumis au plan de chasse en battue** : Chasse les **Samedis, Dimanches, Lundis et jours fériés.**

**CHASSE DU GRAND GIBIER A L'APPROCHE OU A L'AFFÛT sur simple déclaration**, et conformément à l'arrêté préfectoral, relatif à la chasse à l'affût et à l'approche

➤ **CHEVREUIL et SANGLIER** : à compter du 1<sup>er</sup> JUIN 2010

➤ **CERF** : à compter du 01 SEPTEMBRE 2010

} jusqu'au 28 FEVRIER 2011

**CHANGEMENT DE JOUR DE CHASSE** : Possible pour le grand gibier, le lièvre et la perdrix sur déclaration à la F.D.C.A. avant le 15 SEPTEMBRE, dernier délai.

Seuls les territoires d'au moins 40 ha d'un seul tenant peuvent y prétendre.

**INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Simplification des formalités pour la chasse individuelle à l'approche ou à l'affût du grand gibier**

Rendue nécessaire par un grand nombre de demandes sans cesse croissant du au fait que ce type de chasse est de plus en plus prisé, elle est actuellement à l'étude. On s'orienterait vers la suppression des demandes donc des autorisations administratives individuelles ainsi que les frais postaux non négligeables qu'elles engendraient. Le régime de la simple déclaration, notamment par le biais de la demande de plan de chasse, serait privilégié. Les modalités, ainsi que les conditions d'armement et d'exercice de ce mode de chasse à part entière pourraient être reprises dans un arrêté cadre. Dossier à suivre

**Questions à propos des bracelets sanglier hors PGC :**

**Validité pluriannuelle ?**

Impossible car les bracelets doivent légalement être millésimés et de couleur différente chaque année.

**Remboursement en cas de non utilisation ?**

Là encore, ce n'est pas envisageable car cela entraînerait de multiples manipulations, d'importantes lourdeurs administratives et par la même un surcoût.

**Mucoviscidose :**

Nous sommes partenaire de l'association départementale «Vaincre la mucoviscidose» présidée par Mme Lhermitte. MERCI de continuer à ramasser vos douilles de carabine. Le produit de la vente du laiton qui lui est reversée est consacré à la recherche. Les dons sont également les bienvenus !

Mme LHERMITTE remercie la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube et les chasseurs pour leur soutien et souligne qu'elle est très fière des actions menées.

**Carnets de venaison :**

Il est rappelé que l'obligation d'utiliser les tickets transport de venaison du gibier soumis au plan de chasse est supprimée pour le chasseur titulaire d'un permis validé mais uniquement pendant la période de chasse.

Il reste toutefois exigé pour le transport effectué par un particulier non chasseur. C'est le cas d'un don à un tiers, ainsi que pour les taxidermistes jusqu'à achèvement de la naturalisation.

Nous continuerons donc à en mettre à disposition à prix coûtant (2 euros)

### **Exposition de trophées de cerf :**

Elle aura lieu les 5 et 6 Juin prochains à BRIENNE LE CHATEAU ; elle est désormais obligatoire, en cas de manquement des sanctions sont prévues.

### **SITE DE DOSCHES**

Mr Nicolas JUILLET intervient concernant les difficultés que la Fédération rencontre avec la SAFER pour l'aboutissement du projet de terrain de Dosches.

Suite à une réunion avec toutes les parties concernées, Il précise qu'une position claire a été définie avec les instances agricoles. Il espère donc que le comité technique de la SAFER respectera celle du Conseil Général et des milieux agricoles.

### **NATURE EN FÊTE**

Mr Bruno GOUSSARD présente à l'assemblée le projet de cette manifestation qui se déroulera les 12 et 13 Juin prochains au parc de Menois.

Nature en Fête va regrouper le temps d'un weekend tous les partenaires de notre ruralité derrière la même idée, faire découvrir la nature au sens le plus large !

A vocation festive Nature en fête c'est l'association inédite de tous les partenaires de notre campagne Aube, les associations spécialisées (naturalistes, chasseurs, randonneurs, jardiniers, pêcheurs, apiculteurs...), les administrations, des collectivités locales mais aussi des établissements privés.

Cet événement unique se veut riche d'échanges pour que toutes les informations que puissent être diffusées de manière ludique et festive.

Nature en fête se présente comme un grand village comportant 4 grands pôles :

**La FORET** avec comme thème l'éco-énergie. (Les représentants de la filière bois)

**La TERRE** avec comme thème l'agriculture raisonnée (regroupant les différents acteurs de la filière, éleveurs vigneron et agriculteurs)

**L'EAU** avec comme thème l'eau source de vie (associant pêcheurs et gestionnaires de la ressource)

**L'AIR** avec comme thème le vent nouvelle énergie dans un espace de liberté

Sur une vingtaine d'hectares, ce sera encore une centaine d'exposants, les différents organismes et représentants d'associations agissant dans nos campagnes, de nombreux animaux et spectacles dont un feu d'artifice le samedi soir, assureront la promotion du dynamisme de notre campagne Aube.

### **ETUDE PERDRIX GRISE** Intervention de Christophe URBANIAK Directeur de la FRC.

Elle a lieu sur une dizaine de sites répartis en France dont un dans la Marne à Courtisol. Elle est le pendant de celle réalisée dans l'Aube et qui concerne le lièvre. En Champagne Ardenne, nous avons mutualisé les moyens. Basée essentiellement sur le radiopistage, elle a pour objet de mettre en évidence les causes de la mauvaise reproduction enregistrée pour la 3ème année consécutive et entraînant une baisse importante des effectifs reproducteurs. Le volet phytosanitaire sera particulièrement étudié.

### **REMISE DES MEDAILLES**

Le Président remet la médaille fédérale à :

- Monsieur BECQUEY Augustin, vétérinaire à Chavanges
- Monsieur OLIVIER Francis Président du GIC lièvre du Barrois
- Monsieur CHARLOT Gilbert président de la société de Villiers sous Praslin et du GIC lièvre de la Sarce
- Monsieur CADET Alain, rédacteur à l'Est Eclair cheville ouvrière de la revue « Chasse et Nature »
- Monsieur HURTAULT Pierre, Administrateur F.D.C.A.

Tous les récipiendaires sont salués individuellement par les Trompes de la Forêt d'Orient qui sonnent « les honneurs »

## **DISCOURS DE CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR MME CHANTAL GUELOT, SOUS PREFETE DE BAR SUR AUBE**

Tout d'abord, Madame la Sous-Préfète présente les excuses de Monsieur le Préfet qui, pris par d'autres obligations, n'a pu assister à cette assemblée générale.

Elle souligne que les travaux menés, tout comme le rapport d'activités 2009, montre l'engagement et la vitalité de la Fédération Départementale.

Elle pense appréhender dans le rapport moral un mouvement d'humeur qualifié de passager, relayant certainement des préoccupations partagées au niveau national et générant des tensions entre les différents acteurs tous soucieux de la préservation de la biodiversité mais de convictions différentes. Au niveau local, elle est assurée d'un souci permanent de privilégier un climat propice à la concertation, voire à la conciliation, et en remercie le Président. Elle note que les services de l'Etat, le Préfet, les Sous Préfets, la DDT, demeurent des partenaires permanents et privilégiés de la Fédération.

Elle s'arrête sur deux points particuliers méritant l'attention de tous.

Le premier concerne la bonne maîtrise des dégâts de gibier. Il est inutile de rappeler les incidences néfastes de toute surpopulation de gibier, risques accidentogènes, dégâts agricoles, forestiers ainsi qu'aux biens des particuliers.

Le poids des provisions pour dégâts du gibier, à l'instant approuvées dans votre budget 2010/2011, est loin d'être négligeable. Comme il l'a été signalé, si le montant global des dégâts ne progresse pas, avant tout dû à une forte baisse du prix des matières premières agricoles, les surfaces sinistrées, elles, augmentent fortement par rapport à 2008.

La fédération fait preuve d'une bonne gestion, ce qui n'est pas le cas de départements voisins, en grande difficulté financière. L'Etat n'y est pas insensible.

Le plan national de maîtrise du sanglier, décliné en toute concertation dans notre département, est un outil indispensable de suivi et d'aide à la décision. L'implication de la F.D.C.A. dans ce plan de maîtrise du sanglier est exemplaire, mais il convient d'en continuer les actions (maintien des prélèvements minimums obligatoires, encadrement de l'agrainage, contrôle des conditions d'élevage et des lâchers, etc...).

L'équilibre est fragile et la situation reste préoccupante. Il convient que chacun pratique une chasse responsable et intervienne pour que les populations de gibier soient maîtrisées.

Le second point concerne NATURA 2000, et l'arrêt prononcé par la Cour de justice de l'Union Européenne le 4 Mars dernier, condamnant la France pour avoir affirmé, à l'article L. 414-1 du code de l'environnement, que la pêche, les activités aquacoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans des conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlements en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets.

Avant la mise en œuvre des réformes nécessaires pour se conformer à la décision de la Cour, il est utile de préciser que l'exécution de l'arrêt ne remet pas en cause :

- ni la pratique de la chasse et de la pêche dans les sites Natura 2000,
- ni les modalités de gestion des sites du réseau.

Des modifications législatives et réglementaires interviendront très prochainement pour donner aux Préfets les moyens de garantir, pour chacun des sites de leur département, que ces activités, n'engendrent aucune perturbation susceptible d'affecter de manière significative les objectifs de la directive Habitats.

Une réflexion interministérielle, en concertation avec la Fédération Nationale des Chasseurs est d'ailleurs en cours visant à déterminer les méthodes les plus pertinentes pour évaluer l'incidence de ces activités.

Mme C. GUELOT termine son propos en soulignant l'initiative prise par votre Fédération d'organiser cette proche manifestation "Nature en Fête" associant tous les partenaires, au profit de tous. C'est une manifestation d'ampleur, nécessitant un fort investissement, et c'est l'occasion pour elle de saluer l'engagement de tous ceux qui œuvrent actuellement pour la réussite de cette manifestation.

## **RESULTATS DES ELECTIONS**

### **Secteur 3 :**

J.Y. DAUSSANGE	675 voix	
<b>V. HENNEQUIERE</b>	<b>3 312 voix</b>	<b>élue</b>
M. LABASQUE	127 voix	

### **Secteur 4**

J.M. MOREAU	1 378 voix	
<b>P. VIGNEZ</b>	<b>2 682 voix</b>	<b>élu</b>

### **Secteur 7**

<b>B. GOUSSARD</b>	<b>3 979 voix</b>	<b>élu</b>
--------------------	-------------------	------------

### **Secteur 8**

<b>M. KAPPLER</b>	<b>3 974 voix</b>	<b>élu</b>
-------------------	-------------------	------------

### **Secteur 9**

D. MAUCLAIRE	1 494 voix	
<b>C. PETIT</b>	<b>2 645 voix</b>	<b>élu</b>

### **Secteur 11**

<b>M. RIBILLY</b>	<b>4 259 voix</b>	<b>élu</b>
-------------------	-------------------	------------

### **Secteur 12**

<b>G. GUERIN</b>	<b>4 222 voix</b>	<b>élu</b>
------------------	-------------------	------------

### **Secteur 14**

<b>M. NIEPS</b>	<b>4 188 voix</b>	<b>élu</b>
-----------------	-------------------	------------

L'ordre du jour étant épuisé, c'est au son des trompes que le Président lève la séance à 12 h 00, non sans avoir convié l'assistance au vin d'honneur, servi dans le hall.

**Le Président de la F.D.C.A.,**

**Claude MERCUZOT**

**Le Secrétaire Général de la F.D.C.A.,**

**Jean-Marie FRIEDRICH**